

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

Le onze avril deux mil seize, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, Maire, pour la tenue d'une réunion à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire à chaque membre du conseil municipal.

Présents : Mmes ALBERTIN-LEGUAY, BERDAH-FEULLARD, BERRON, DÉJOUA, GUERSTEIN, LENOIR, LLADO, NICHILLO, RONFLETTE, MM. MATEILLE, BLOT, BOUCHE, DALIER, DEPUYDT, GILLÉ, LEGRAND, MOREL, PERNIN, ROUMAZEILLES, TOMAS.

Pouvoirs : Mme FORTINON à M. ROUMAZEILLES, Mme PETTENO à M. MATEILLE, M. CABALLERO à Mme LENOIR.

Secrétaire de séance : Mme DÉJOUA.

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 23, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame DÉJOUA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à cette secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la Secrétaire générale, Viviane VOLPILHAC, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

Le dernier compte-rendu n'appelant aucune remarque et étant adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1 – TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle que le taux d'inflation est de 0,6 % cette année et que, pour ne pas augmenter de façon trop importante les taxes locales, la règle suivie est de rester le plus proche possible de l'inflation.

Il a donc été décidé de porter à 0,8 % l'augmentation des taux cette année.

La discussion étant ouverte, Monsieur Morel fait remarquer que plusieurs communes du canton n'ont pas augmenté leurs taxes car les bases sont elles-mêmes déjà majorées du taux de l'inflation. Il souhaiterait qu'il en soit de même pour Podensac car les salaires des habitants n'ont pas évolué pour la plupart depuis l'an dernier.

Monsieur le Maire estime que, si les taux restent inchangés pendant plusieurs années, ils bougent alors obligatoirement de façon drastique, ce qui n'est pas toujours bien compris par les administrés. Il est exact que les bases évoluent, mais sur des systèmes empiriques et non en fonction de l'inflation. Il y a aussi le fait qu'il n'y a plus de compensation par l'Etat pour couvrir les dégrèvements. Il faut donc dissocier la réévaluation des bases de l'actualisation par le conseil municipal.

Monsieur Gillé ajoute que certaines communes utilisent la stratégie suivante : faire une forte augmentation en début de mandat, et ne plus bouger ensuite. A Podensac, il a été choisi d'augmenter régulièrement, de façon douce. D'autre part, notre fiscalité est très inférieure à la moyenne, aussi rattrapons-nous notre retard de façon à pouvoir réaliser des investissements.

Monsieur Morel insiste, et ajoute qu'il faudrait expliquer qu'il n'y a pas d'augmentation cette année, mais que nous ne pourrions pas toujours le faire. Mais il faut surtout utiliser la communication.

Monsieur Roumazeilles a connu, lors de précédents mandats, l'effet balancier (augmentation : oui, non, oui, non, ...), mais il se refuse à laisser à ses successeurs une commune dans l'état où certaines ont pu se trouver.

Monsieur le Maire reprend l'idée de la communication : il faudra expliquer, sur le site de la mairie et sur le Mascaret, la faible augmentation et l'action de l'équipe municipale.

Monsieur Legrand est d'accord avec Monsieur le Maire et Monsieur Gillé, et il trouve intéressante la comparaison avec l'action accomplie par d'autres communes. Il approuve aussi la réflexion de Monsieur Morel, mais pense que notre formule évite les à-coups.

Les taux d'imposition, pour l'année 2016, sont proposés comme suit :

	Taux 2015	Augmentation	Taux 2016	Bases	Produit
TH	14,10	0,80 %	14,21	2 884 000	409 816
FB	20,80	0,80 %	20,96	2 685 000	562 776
FNB	54,84	0,80 %	55,28	48 900	27 032
				TOTAL	999 624

VOTE : POUR : 21 voix

CONTRE : 1 voix (M. Morel)

ABSTENTION : 1 voix (M. Pernin)

2 - APPROBATION DU BUDGET 2016

Monsieur le Maire remercie tout d'abord Alixia et Stéphanie pour leur implication, le travail remarquable qu'elles ont accompli et leur présence ce soir.

Puis il donne la parole à Monsieur Gillé, qui rappelle que ce budget est en continuité de 2015, avec plusieurs opérations qui se retrouvent : la salle associative, le Parc Chavat, le terrain du port et le court de tennis.

Il fait remarquer qu'il n'a pas été nécessaire d'inscrire un emprunt cette année. Les charges sont bien maîtrisées. La commune est dans une bonne situation budgétaire.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est moins dégradée que pour d'autres communes, car des habitants et des entreprises se sont installés sur le territoire communal, nos bases sont donc solides.

Monsieur Morel souhaite consulter les emprunts et les amortissements.

Monsieur le Maire et Monsieur Gillé l'invitent à se rendre au secrétariat quand il le souhaite : un exemplaire du budget lui sera remis pour consultation complète.

Monsieur Pernin fait remarquer que les taux d'intérêt sont actuellement très bas, et qu'il serait peut-être judicieux d'emprunter maintenant.

Monsieur Gillé explique que Monsieur le Percepteur a fait une étude avec Stéphanie et que le résultat indique qu'il vaut mieux ne pas emprunter. Notre dette est relativement jeune et il est bon de laisser passer un peu de temps avant d'emprunter à nouveau.

Monsieur le Maire ajoute que c'est une chance. Par contre, s'il n'y avait pas eu augmentation des impôts locaux, il aurait fallu inscrire un emprunt d'équilibre, ce qui aurait impacté le futur.

Puis Monsieur le Maire présente le budget 2016 :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 018 019	1 018 019
Fonctionnement	2 481 462	2 481 462
TOTAL	3 499 481	3 499 481

VOTE : **POUR : 22 voix**

ABSTENTION : 1 voix (M. Morel)

3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2016, présentés par les associations et examinés par la Commission « Sports et Vie associative ».

Monsieur Morel demande sur quels critères sont attribuées les subventions.

Monsieur Blot répond qu'un rapport moral et financier, ainsi que les projets envisagés, sont demandés à chacune des associations qui sollicitent une subvention municipale. Le nombre d'adhérents fait partie des critères retenus.

Monsieur Gillé appuie la réponse de Monsieur Blot en ajoutant que le type de fonctionnement intervient aussi, car chaque association a ses caractéristiques. Il est également tenu compte de la somme demandée en fonction du projet exposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **22 voix POUR** et 1 ABSTENTION (M. Morel)

- **DÉCIDE** de verser aux associations, pour l'exercice 2016, les subventions telles qu'exposées,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016 – article 6574 pour un montant de 50 000€,
- **INDIQUE** que le tableau des subventions sera annexé au budget 2016.

4 – RESTAURATION DU PARC CHAVAT : PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

La municipalité a affiché sa volonté de poursuivre la restauration du Parc Chavat lors du conseil municipal du 13 avril 2015, en attribuant un marché de maîtrise d'œuvre au groupement Goutal-Tournier paysage.

Suite à la présentation et à la validation de l'avant-projet sommaire par les partenaires financiers du projet de restauration (DRAC - Conseil Régional - Conseil Départemental), le maître d'œuvre propose un découpage de la phase II en trois tranches :

2016 - Tranche A : Cheminements de l'allée des platanes et de l'entrée, plantations, remise en état du parcours d'eau,

2017 - Tranche B : cheminements du château et du parterre central, mobilier, restauration des statues de l'exèdre, du temple de Venus et l'Aphrodite,

2018 - Tranche C : Cheminements et mise en eau partielle du parcours d'eau, mobilier.

Un dossier de demande de subvention par tranche sera présenté auprès de la DRAC, de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes, ainsi qu'au Département de la Gironde, afin de couvrir une partie des dépenses engagées sur cette deuxième phase.

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	TOTAL PHASE 2
DEPENSES				
Travaux volet paysager	140 000,00 €	130 000,00 €	120 000,00 €	390 000,00 €
Travaux volet statuaire	60 000,00 €	59 000,00 €	76 000,00 €	195 000,00 €
Honoraires maître d'œuvre 9,9 %	34 580,09 €	13 962,99 €	13 963,05 €	62 506,13 €
Actualisation prix, imprévus	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €
Frais divers	6 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL HT	244 580,09 €	208 962,99 €	215 963,05 €	669 506,13 €
Arrondi à	244 600,00 €	209 000,00 €	216 000,00 €	669 600,00 €
TVA	48 920,00 €	41 800,00 €	43 200,00 €	133 920,00 €
TTC	293 520,00 €	250 800,00 €	259 200,00 €	803 520,00 €
FINANCEMENT				
DRAC - 40 %	97 840,00 €	83 600,00 €	86 400,00 €	267 840,00 €
Région - 15 %	36 690,00 €	31 350,00 €	32 400,00 €	100 440,00 €
Département - 15 %	36 690,00 €	31 350,00 €	32 400,00 €	100 440,00 €
Commune autofinancement	73 380,00 €	62 700,00 €	64 800,00 €	200 880,00 €
TOTAL HT	244 600,00 €	209 000,00 €	216 000,00 €	669 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la DRAC, la Région Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes et du Département de la Gironde,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

5 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises, il a été procédé au tirage au sort de six électeurs de la commune de Podensac, en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury Criminel pour l'année 2017.

Le tirage au sort a désigné les électeurs suivants :

- 1 – N° 2023 – GIRARD Maryse, née le 17/06/1954 – 10 rue Miramonde de Cailhau
- 2 – N° 1235 – MALLET Pierre, né le 08/11/1941 – 13 Madères
- 3 – N° 1380 – NICHILLO Amélie, née le 09/11/1985 – 22 cours Georges Clémenceau
- 4 – N° 2229 – WATTEBLED de DUCLA, née le 03/06/1986 – 9 impasse Vénizélos
- 5 – N° 0781 – FONTEYRAUD Hugues, né le 29/10/1975 – 3 rue du Président Wilson
- 6 – N° 1204 – LLADO Astrid, née le 07/07/1971 – 10 cours du Maréchal Foch

QUESTIONS DIVERSES

✍ Monsieur Roumazeilles signale que les travaux situés à la Maou Couade seront terminés la semaine prochaine.

✍ Monsieur Roumazeilles demande où en est le dossier sur la digue.

Monsieur le Maire répond que l'affaire a été portée devant le Tribunal administratif, qui a donné raison à la commune. La digue redevient donc une simple levée de terre, la zone grenat est supprimée, et l'Etat doit verser à la commune environ 2 000 €. Mais il faut savoir que l'administration dispose d'un délai de recours jusqu'au 5 mai (date à vérifier).

✍ Monsieur Roumazeilles a lu divers comptes rendus de conseils municipaux de communes avoisinantes, qui demandent que la Trésorerie de Podensac soit maintenue. Qu'en est-il ?

Monsieur le Maire répond que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) veut rapprocher les perceptions de Cadillac et de Podensac, suite à la création de la nouvelle intercommunalité. Pour l'instant, rien n'est fait. Monsieur le Maire ne manquera pas de signaler ce dossier quand il sera officialisé.

✍ Monsieur Tomas informe le conseil que la commission école travaille actuellement sur l'évolution de la garderie, qui va peut-être devenir payante. Pour l'instant, la commission attend la nouvelle intercommunalité, qui va peut-être induire des modifications en 2017. Quoi qu'il en soit, dès la rentrée de septembre prochain, un nouveau règlement va spécifier que la garderie est réservée aux enfants dont les parents travaillent. Des vérifications seront effectuées.

✍ Monsieur Tomas annonce que la commission étudie également la création d'un conseil municipal de jeunes. La commune de Cérons a exposé le fonctionnement du sien. Les communes de Cadillac et Beautiran vont être sollicitées pour la même chose.

D'autre part, Monsieur Tomas félicite Madame Petteño pour les photos qu'elle a ramenées d'Afrique. L'exposition est magnifique.

Des félicitations également à Monsieur Blot pour la réalisation du city stade, qui enchante tous les utilisateurs.

✍ Monsieur Morel a appris que la commune de St Macaire a des problèmes avec les compteurs intelligents d'EDF et de GDF. Le conseil municipal va s'opposer à leur installation car les ondes émises sont néfastes et interdites à proximité des écoles.

Monsieur le Maire répond qu'il est un peu sceptique sur ces ondes nocives car tout le monde possède un téléphone portable, un micro-onde, une Wifi, etc..., qui ne gênent personne.

Monsieur Gillé suit ce débat avec attention car il est très difficile d'avoir des informations objectives. Monsieur le Maire ajoute que ces compteurs permettront de réguler la distribution d'énergie, ils sont donc l'outil de demain.

✍ Monsieur Legrand annonce que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été actualisé au 31 mars dernier. Il a été remis aux autorités (Sous-préfecture, pompiers, gendarmerie). De plus, un exemplaire a été édité afin que le public puisse le consulter en mairie.

✍ Monsieur Legrand revient sur le projet de jumelage de la commune. La commission y travaille. Le dossier avance normalement par étape. C'est pourquoi une réunion publique aura lieu le vendredi 13 mai prochain à 19 heures en mairie. Cette réunion, à laquelle sont conviés tous les habitants, a pour but d'informer et de répondre à toutes les questions.

Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 22 h.